

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE DE
FORMATION

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE BF-HF

Opérations non-électriques sur canalisations enterrées laissées sous tension

Public visé

- Exécutants, chef d'équipes et responsables de chantiers de terrassement devant manipuler des câbles électriques enterrés, laissés sous tension, en basse tension et en haute tension.
- Habilitations visées :
BF-HF **Exécutant**, BF-HF **Chargé de chantier**.

Prérequis

- Aucun

Justification de l'action

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-550+A1, recommandée par l'arrêté du 20 novembre 2017.

Durée de l'action

- Formation théorique en groupe : 2,5 à 3,5 heures.
- Formation pratique en groupe : 1 à 2 heures.
- Evaluation individuelle des acquis : 20 minutes **par personne**.

Nombre de participants par groupe

10 personnes maximum en formation théorique et pratique.

Contenu théorique et pratique

Le contenu exhaustif est celui prescrit par l'Annexe D de la norme NF C 18-510+A1, soit en synthèse :

- Les zones d'environnement.
- Les matériels enterrés et affleurant en BT et HT.
- Les risques spécifiques des canalisations électriques enterrées.
- La règles des « 4 A ».
- Les modes opératoires pour les opérations de :
 - nettoyage de canalisation pour identification,
 - ripage de canalisation,
 - soutènement de canalisation,
 - ouverture de fourreau,
 - pose de protections.
- Les missions du Chargé de chantier.
- Les documents concernant le Chargé de chantier.
- Le principe de l'habilitation.

Sanction de l'action

- Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque personne évaluée.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode 24047 – Sécurité électrique.
- NSF 255 – Electricité, électronique.

Objectif pédagogique général

- Etre capable d'intégrer la prévention du risque électrique lors de l'exécution de ses tâches habituelles, dans son établissement.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un service Clients, d'un service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un **Certificat Qualité** exigé règlementairement pour les développeurs de compétences, délivré par Afnor Certification.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation.
- Supports d'animation standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluations formatives et évaluation sommative, **formalisées par écrit**, comportant un questionnaire oral et une mise en situation pratique représentative des tâches assignées par l'employeur du bénéficiaire, selon un processus standardisé.
- En cas de formation dans notre centre, le formateur pourra rendre un avis sur la capacité à réaliser des tâches spécifiques à l'établissement du bénéficiaire, **seulement si** elles ont été prises en compte lors de la définition du besoin et validées par nos soins.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : **zone** d'évolution exempte de co-activité comportant une **fouille** ou une **tranchée avec canalisations électriques mises à jour sur une dizaine de mètres**, moyens de **balisage** de la zone, **outillage** nécessaire aux tâches de nettoyage, soutènement et ouverture de fourreaux, **fourreaux** à découper, **documents** conformes à l'annexe B de la norme (ex. : certificat pour tiers, instruction de sécurité, etc.).
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les équipements doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation **ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder les équipements suivants, **déterminés et remis par leur employeur** : Chaussures de sécurité (NF EN 60903), Gants de manutention (NF EN 388), Casque (NF EN 397).
- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Nous contacter pour les modalités organisationnelles à adapter au handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Selon disponibilité et durée (nous consulter).

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.